

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont à jour au 1^{er} décembre 2024

I. CHAMP D'APPLICATION - Les présentes Conditions Générales de Vente (C.G.V.) s'appliquent à toutes les ventes réalisées par KAZUO (ci-après dénommée « le Vendeur ») dans le showroom situé au 2 avenue du Maréchal Joffre 64200 BIARRITZ, concernant le mobilier, les luminaires, les objets de décoration et les services associés (ci-après dénommés « les Produits »). En passant commande, l'acheteur (ci-après dénommé « le Client ») accepte sans réserve les présentes C.G.V. La version des C.G.V. en vigueur au moment de la commande est celle qui sera opposable au Client.

II. DEVIS - La remise d'un devis ne constitue aucunement un engagement pour une exécution immédiate. La validité du devis est fixée à 30 jours à compter de sa date d'émission, sauf mention contraire. En acceptant le devis, le Client reconnaît expressément l'ensemble des conditions qui y figurent. Les devis, ainsi que les dessins et maquettes qui les accompagnent éventuellement, restent la propriété de KAZUO. Ils ne sauraient être communiqués, même partiellement, à des tiers sans une autorisation expresse écrite, sous peine de dommages et intérêts.

III. COMMANDES

- **Acceptation des Conditions Générales de Vente** : toute commande passée auprès de KAZUO implique l'application des présentes C.G.V., ce que le Client reconnaît et accepte dès la passation de sa commande.
- **Devis et procédure de Commande** : Avant toute commande, un devis est établi afin d'éviter toute contestation ultérieure. Ce devis doit impérativement comporter les informations suivantes nom ou raison sociale du Client, adresse précise de facturation, adresse complète de livraison si différente. La validation du devis, que ce soit par voie électronique via le logiciel Axonaut ou par retour de mail, ou le versement d'un acompte en règlement du devis, constitue un engagement ferme de la part du Client.
- **Caractère définitif de la Commande** : le Client est expressément informé que l'absence de droit de rétractation est liée à la nature spécifique des Produits, personnalisés et fabriqués à la demande. Dès validation, la commande devient définitive : elle ne pourra être annulée ni faire l'objet de modification, que ce soit en termes de finitions, modèle, quantité ou toute autre caractéristique.
- **Modifications indépendantes de la volonté de KAZUO**. Les fabricants se réservent le droit de supprimer ou de modifier la fabrication d'un modèle à tout moment. Dans ce cas, toute commande passée en parallèle de ces modifications ne pourra donner lieu ni au versement de dommages et intérêts, ni à aucune indemnité.

IV. LIVRAISON

- **Date de livraison** : la date de dépôt de livraison communiquée lors de la commande est donnée à titre indicatif. En cas de retard, le Client ne pourra refuser ni partiellement ni totalement la livraison des Produits.
- **Cas d'impossibilité de livraison** : si, pour quelque cause que ce soit, KAZUO ou ses prestataires se trouvent dans l'incapacité de livrer, le Client ne pourra prétendre qu'à la restitution des sommes versées, sans indemnité de quelque nature que ce soit.
- **Assurance et vérification à la livraison** : seuls les Produits dont la livraison est assurée par KAZUO ou ses prestataires bénéficient de leur couverture d'assurance respective. Lors de la livraison, le Client doit immédiatement vérifier la conformité des Produits et formuler, le cas échéant, des réserves précises. La signature sans réserve du bon de livraison vaudra acceptation de la conformité des articles reçus. Toutefois, le Client dispose d'un délai de 48 heures à compter de la livraison pour notifier par écrit toute non-conformité manifeste, sans préjudice de ses droits légaux. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable.
- **Spécificités liées aux caractéristiques des Produits** : KAZUO ne garantit pas la stricte conformité des coloris, cuirs, bois ou tissus livrés par rapport aux échantillons présentés au showroom. Une différence de teinte ne pourra constituer un motif d'annulation de la commande. Les Produits, une fois livrés et acceptés comme conformes et en bon état, ne pourront en aucun cas être repris ou échangés.
- **Modalités en cas de difficultés d'acheminement** : si les Produits ne peuvent être acheminés à l'intérieur du lieu de livraison en raison de l'exiguïté des locaux ou d'un accès difficile (accès camion, escalier, ascenseur, etc.), KAZUO pourra subordonner la livraison à la prise en charge par le Client de frais supplémentaires. Le Client est tenu de s'assurer que l'accès aux Produits est dégagé et non encombré par des objets personnels.
- **Montage et installation** : lorsque le montage d'un meuble ou sa fixation au mur est réalisé par KAZUO ou ses prestataires, il appartient au Client de s'assurer que le mur est sain et exempt de tout élément (câblage, canalisation, etc.) susceptible d'entraver ou de rendre dangereuse l'installation.
- **Retrait des Produits par le Client**. Sur accord préalable entre le Vendeur et le Client, l'enlèvement de la commande par le Client est possible 1) Au showroom KAZUO, situé au 2 avenue du Maréchal Joffre, 64200 Biarritz, 2) Ou à l'entrepôt KAZUO (KAZUO chez Mindurry, 34 rue Luis Mariano, 64200 Biarritz), uniquement sur rendez-vous. Dans ce dernier cas, la commande sera placée sous la responsabilité du Client, KAZUO ne pouvant être tenue responsable des précautions prises ni du moyen de transport utilisé. Le retrait de la commande s'effectuera contre remise d'un bon d'enlèvement établi par KAZUO, cette remise vaudra preuve de la récupération des Produits.
- **Clause de Réserve de Propriété** (selon la loi n°80-335 du 12 mai 1980) : le transfert de propriété des Produits interviendra uniquement après paiement intégral du prix ou, le cas échéant, des effets de commerce émis en représentation de ce prix. Dès la livraison, le Client supportera la charge des risques liés aux Produits, en tant que gardien de ceux-ci.

V. MAGASINAGE - Dans le cas où la date de livraison ou de retrait de la commande serait repoussée par le Client qu'elle qu'en soit la raison, la facturation du solde de la commande sera faite à la date de livraison ou de retrait initialement prévue, et la marchandise sera mise en garde-meuble aux frais et risques du destinataire. Des frais de stockage seront calculés de manière transparente et proportionnelle aux coûts engagés par KAZUO. Si le Client refuse de prendre livraison, il reste redevable envers la société KAZUO, sans qu'elle ait à accomplir une quelconque formalité, de la totalité du prix des Produits refusés.

VI. DOCUMENTATION COMMERCIALE - Les mobiliers décrits ou représentés sur la documentation commerciale ou tout autre support diffusée par la société KAZUO tels que, catalogues, tarifs, photographies, etc. n'y sont reproduits qu'à titre indicatif, et n'ont aucune valeur contractuelle. Le Client reconnaît avoir pris connaissance que, bien que ces documents soient fournis à titre indicatif, ils doivent refléter fidèlement les caractéristiques essentielles des Produits et ne sauraient induire en erreur.

VII. NON-GARANTIE DE REASSORTIMENT - En aucun cas la société vendeuse ne peut garantir le réassortiment des Produits vendus et la conservation des conditions de vente consenties initialement lors d'une première commande. Les prix publics sont librement fixés par les fabricants et soumis à des variations.

VIII. PRIX - Le prix proposé avant toute commande n'est donné qu'à titre indicatif. Chaque vente est consentie par le Vendeur au prix du tarif du fabricant en vigueur au jour de la commande. Les frais de livraison standard en sus du prix et à la charge du Client, s'entendent pour une livraison (Hors jours fériés) du lundi au vendredi de chaque semaine, entre 8 h. et 17 h. Toute livraison, en dehors de ces jours, heures, et/ou nécessitant des moyens supplémentaires en raison d'un accès difficile, sera tarifée spécifiquement. Le détail complet du prix, incluant l'ensemble des taxes et frais annexes, sera communiqué de façon transparente au Client avant la confirmation définitive de la commande.

IX. PAIEMENT DU PRIX - Les Produits disponibles en stock doivent être intégralement payés comptant au jour de la commande, sans escompte. Toute commande de Produits devra être validée par le paiement d'un acompte au moins égal à 50% de son montant. Le paiement du solde de la commande est dû avant l'expédition et la livraison des Produits par le transporteur, le transporteur n'est pas autorisé à recevoir en mains propres le règlement du solde de la commande par le Client. Le paiement du solde de la commande permet de confirmer la date de livraison auprès du transporteur et d'en informer le Client. Les moyens de paiement acceptés sont les suivants : Carte Bleue, chèque, ou espèces uniquement si le montant est inférieur à 1 000 euros TTC. Toute somme non réglée à l'échéance convenue produira de plein droit, un intérêt de retard égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur et ce jusqu'au paiement effectif par le Client.

X. ECHANGE ET AVOIR - Aucun Produit vendu sur commande ne sera repris ni échangé. Seuls les Produits neufs, emballés, en stock au showroom peuvent donner lieu à un échange ou à l'établissement d'un avoir, sur présentation de la facture. Cette procédure, validée au préalable par la Direction KAZUO, ne sera applicable que si le Produit est retourné sous 8 jours dans son état neuf et emballage d'origine. Tout article faisant partie d'une opération de soldes ou de promotion spéciale sera vendu en l'état et ne pourra être repris ou échangé.

XI. GARANTIE

- **Garantie contre le vice caché** : la garantie contre le vice caché est applicable pendant un an à compter de la date de livraison. Le Client doit notifier par lettre recommandée avec accusé de réception toute réclamation relative à un vice caché dans le respect de ce délai.
- **Conditions d'application de la garantie**. La garantie s'applique uniquement en cas d'utilisation normale du mobilier. Sont exclus de la garantie les cas d'erreur de manipulation, de démontage-remontage par le Client, d'usure normale, de négligence, de défaut d'entretien ou d'exposition excessive à la chaleur ou à l'humidité. La garantie ne pourra être invoquée si le Client ne s'est pas acquitté du prix des Produits à l'échéance convenue.
- **Modalités d'exécution de la garantie**. Au titre de cette garantie, KAZUO se limite à l'échange des pièces défectueuses et à la prise en charge des éventuels frais de main-d'œuvre correspondants. En aucun cas, le Client ne pourra prétendre à l'annulation de la vente, à une réduction du prix ou à une indemnité de quelque nature que ce soit.
- **Réclamations pour anomalies apparentes**. Délai de notification : toute réclamation concernant un vice apparent, une erreur d'exécution, une non-conformité ou toute autre anomalie visible doit être effectuée par lettre recommandée dans les 2 jours suivant la livraison des Produits. Les variations de couleur ou de finition dues à l'effet de la lumière, au vieillissement ou à l'usure ne pourront constituer un motif de contestation. En cas de commande d'éléments complémentaires, de telles nuances ne seront pas opposables au Vendeur.

XII. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ - Les Produits objet de la présente vente restent la propriété exclusive de la société KAZUO jusqu'au paiement complet du prix convenu.

- **Conséquences en cas d'impayé** : en cas d'impayé total ou partiel, KAZUO se réserve le droit de 1) Exiger, sans délai, le règlement intégral de la somme due 2) Reprendre la totalité des Produits vendus.
- **Modalités de paiement effectif** : les chèques, traites ou tout autre titre créant une obligation de payer ne seront considérés comme paiement effectif qu'à leur encaissement effectif par KAZUO. De plus, tout report d'échéance accordé au Client devra obligatoirement être assorti de la présente clause de réserve de propriété.

- **Transfert des risques** : nonobstant la clause de réserve de propriété, le transfert des risques intervient dès la livraison des Produits. Le Client assume dès lors la charge des risques (perte, vol, destruction ou disparition) et doit s'assurer de la bonne réception des Produits. Cette répartition des risques est expressément acceptée par les deux parties.
- **Obligation d'assurance** : le Client est tenu de souscrire aux polices d'assurance couvrant les Produits livrés sous réserve de propriété. Il devra, à première demande de KAZUO, justifier de cette souscription.
- **Interdiction de revente ou de gage**. Le Client n'est pas autorisé à revendre les Produits, les donner en gage, transférer leur propriété à titre de garantie. Toute infraction à cette interdiction entraînera, sans formalité préalable, l'exigibilité immédiate du montant restant dû, assortie d'une indemnité forfaitaire égale à 30 % de ce montant, sans préjudice de tous autres frais, intérêts ou dommages-intérêts que le Client peut être amené à verser en réparation du préjudice subi.

XIII. CLAUSE RÉSOLUTOIRE - À défaut de paiement de tout ou partie du prix à l'échéance convenue, ou à défaut d'exécution de l'une des conditions générales ou particulières, la vente et toutes les autres ventes en cours d'exécution sont résolues de plein droit si une lettre recommandée exprimant la volonté de la société KAZUO de se prévaloir la présente clause résolutive, est laissée sans effet par le Client pendant les huit jours qui suivent la date de sa première présentation. Dans ce cas, la résolution des ventes peut être constatée et la restitution des Produits ordonnée par le juge des référés compétent. La restitution des Produits dont la vente est résolue, incombe au Client sans délai, les sommes versées en acompte sur le prix de la vente ou des ventes résolues restent acquises à la société KAZUO à titre d'indemnité forfaitaire, sans préjudice de tous autres dus frais, intérêts ou dommages-intérêts auxquels le Client pourrait être condamné en réparation de l'intégralité du préjudice causé par sa défaillance. Avant toute mise en œuvre de la présente clause, le Client pourra, sur demande écrite, bénéficier d'une procédure de médiation visant à régulariser la situation.

XIV. FORCE MAJEURE - Tout événement indépendant de la volonté de KAZUO en raison d'un cas de force majeure (tels que grèves, inondations, incendies, guerres ou guerres civiles, embargos, perturbations ou interruptions des transports, épidémies, pandémies, difficultés d'approvisionnement en matières premières ou en énergie) suspend l'exécution de ses obligations pendant la durée de l'événement de force majeure. En aucun cas, le Client ne peut prétendre à une réduction du prix des Produits ou au paiement d'une indemnité de quelque nature que ce soit. En cas d'événement de force majeure, KAZUO s'engage à notifier promptement le Client par écrit et à prolonger automatiquement le délai de livraison d'une durée équivalente à la période de suspension des obligations.

XV. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - Tous les éléments présents sur le site internet kazuo.fr ou dans le showroom (textes, images, logos, marques) sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. Le Client s'engage à ne pas reproduire, utiliser ou exploiter ces éléments sans l'accord préalable écrit du Vendeur. Les études et documents de toute nature remis au Client restent la propriété de KAZUO et doivent être restitués sur demande ; ils ne peuvent, en aucun cas, être communiqués à des tiers ou exécutés sans un accord formel écrit. Toute reproduction ou utilisation non autorisée des éléments protégés constitue une contrefaçon et pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.

XVI. DONNÉES PERSONNELLES - Le Vendeur collecte et traite les données personnelles du Client dans le respect de la législation applicable sur la protection des données personnelles. Ces données sont utilisées pour le traitement de la commande, la gestion de la relation client et les actions de communication. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression de ses données personnelles, conformément à la loi Informatique et Libertés. Les données personnelles du Client seront conservées pendant une durée de deux ans. Le Client pourra exercer ses droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression en contactant KAZUO à l'adresse suivante : contact@kazuo.fr

XVII. ATTRIBUTION DE JURIDICTION - Toutes contestations relatives aux Produits ou à leur règlement sont de la compétence exclusive des Tribunaux de BAYONNE, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. Les modes de livraison ou de paiement n'apportent novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. En cas de conflit entre les présentes conditions de vente et les conditions figurant sur les commandes du Client, seules les présentes conditions seront applicables. Nonobstant la présente clause, en application de l'article R.212-1 du Code de la consommation, le Client, dans le cadre d'une vente à destination de consommateurs, pourra saisir le tribunal de son domicile.